

La Cour pénale internationale pourra juger Jean-Pierre Bemba

@rib News, 19/10/2010 La Cour pénale internationale (CPI) a rejeté mardi une demande d'annulation des procédures engagées par la CPI contre l'ancien chef de guerre de la République démocratique du Congo (RDC) Jean-Pierre Bemba. Cette décision lève le dernier obstacle au procès pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre longtemps retardé de Bemba, qui est accusé d'avoir mené avec des miliciens une campagne de viols et de tortures en République centrafricaine en 2002-2003 et nie toutes les charges contre lui.

Aucune date n'a encore été fixée pour le début du procès, le troisième de la CPI, a toutefois indiqué un responsable du tribunal. Le procès devait initialement débuter le 27 avril. Les avocats de l'ancien chef de guerre soulignaient que Bemba avait déjà fait l'objet d'une enquête en République centrafricaine et qu'il ne pouvait être poursuivi deux fois pour le même crime. Mais la présidente de la chambre d'appel de la CPI, Anita Usacka, a déclaré que les arguments avancés par la défense n'avaient pas été retenus. En juin dernier, la CPI avait rejeté un recours des avocats de Bemba contre la régularité de la procédure engagée contre leur client. Ancien vice-président de la RDC, Bemba, qui est âgé de 47 ans, a été arrêté en Belgique en 2008 et transféré à La Haye. Battu par Joseph Kabila lors de l'élection présidentielle, Bemba est devenu une des principales figures de l'opposition en RDC, avant de fuir le pays en 2007, disant craindre pour sa vie.